

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MARS 2018

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N°2018/MARS/024	OBJET : SOLLICITATION DU PROGRAMME DU FONDS « AMENDES DE POLICE » DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE POUR L'ANNEE 2018
Date du conseil municipal 05/03/2018	
Date de la convocation 26/02/2018	
Date de l'affichage 06/03/2018	

L'an deux mille dix-huit, le cinq mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BILLOUT, maire, en suite des convocations adressées le 26 février 2018.

Étaient présents :

Michel BILLOUT, Clotilde LAGOUTTE, Alain VELLER, Marina DESCOTES-GALLI, André PALANCADE, Anne-Marie OLAS, Claude GODART, Sylvie GALLOCHER, Roger CIPRÈS, Jacob NALOUHOUNA, Simone JEROME, Charles MURAT, Virginie SALITRA, Karine JARRY, Michel VEUX, Danielle BOUDET, Pascal HUE, Sandrine NAGEL, Jean-Pierre GABARROU, Monique DEVILAINE, Catherine HEUZÉ-DEVIES, Serge SAUSSIÉ, Pascal D'HOKER,

Étaient absents représentés :

- Stéphanie CHARRET représentée par Michel BILLOUT
- Didier MOREAU représenté par Anne-Marie OLAS
- Mehdi BENSALÉM représenté par Clotilde LAGOUTTE
- Stéphanie SCHUT représentée par Jean-Pierre GABARROU

Étaient absents :

- Samira BOUJIDI
- Rachida MOUALI

Madame Karine JARRY est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180314-2018-MARS-024-
DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018

Le Conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29 et R. 2334-10 à R. 2334-12,

CONSIDÉRANT la programmation du fonds « amendes de police » instruit par le Conseil départemental de Seine-et-Marne pour l'année 2018,

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la commune de Nangis d'intégrer ses études et travaux dans cette programmation,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées (27),

ARTICLE 1 :

SOLLICITE le fonds « amendes de police » auprès du Conseil départemental de Seine-et-Marne pour l'année 2018.

ARTICLE 2 :

APPROUVE les opérations suivantes dans le cadre de cette sollicitation :

- Une étude pour l'organisation de la circulation, des déplacements et du stationnement sur le territoire communal pour un montant de 17 150 € HT.
- Travaux de sécurisation des traversées piétonnes par la mise en place d'éclairage spécifique pour un montant de 10 990 € HT.

ARTICLE 3 :

AUTORISE Monsieur le maire ou son adjoint délégué au cadre de vie, aux transports et aux travaux à signer tout document en rapport à cette sollicitation.

ARTICLE 4 :

DIT que ces dépenses seront inscrites au budget de l'exercice 2018, en section d'investissement.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 6 mars 2018.

Le Maire,

Michel BILLOU



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20180314-2018-MARS-024-
DE
Date de télétransmission : 14/03/2018
Date de réception préfecture : 14/03/2018